



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

N° 2022-CM08DEC-12

FINANCES : Tarifs municipaux 2023 – Espace 2000 – Célestin BLÉVIN

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 1^{er} décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Étaient présents :

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Anne-Laure PRONO, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Michelle LE PETIT, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Hélène VANAERT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Mme Nicole ROUVET, M. Éric CORFMAT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Romuald GALERME, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO

Pouvoir remis : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Mickaël LE BELLEGO à M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 24 – Pouvoirs : 5 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Éric CORFMAT

M. Vincent COQUET, Adjoint délégué aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal. À cet effet, il rapporte que la commission « Finances – prospectives », qui s'est réunie le 29 novembre 2022, propose une augmentation de l'ordre de 5 % environ des tarifs de locations et de prestations de la Salle Espace 2000 - Célestin Blévin. Cette augmentation se justifie par les augmentations conséquentes de frais de personnels et de l'énergie.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants tels que ci-dessous :

Forfait MARIAGE : 8h00 à 2h00 du matin	
Tarifs TTC valables toute l'année / Application du tarif horaire majoré après 2h00 du matin	
Salle B + Office + Hall ou loges	Configuration maxi 120 personnes
Particuliers extérieurs à Grand-Champ	626,00 €
Particuliers habitant Grand-Champ	500,00 €

Associations, particuliers et entreprises GRÉGAMISTES et agents de la commune					
Salle	Forfait 1/2 journée 8h/13h ou 14h/19h	Forfait 8h-19h	Forfait 19h-2h	Tarif horaire journée 2h max.	Tarif horaire nuit après 22h
Salle A + B + Hall	464,00 €	928,00 €	695,00 €	94,00 €	151,00 €
Salle A + Hall	346,00 €	575,00 €	464,00 €	71,00 €	105,00 €
Salle B + Hall	188,00 €	304,00 €	284,00 €	38,00 €	53,00 €
Hall (forfait 4h)	105,00 €				
Hall (forfait horaire)	47,00 €				

Associations, particuliers et entreprises GRÉGAMISTES et agents de la commune

	Autres tarifs de location	2023
Office et/ou chambre froide	94,00 €	
Gradins	82,00 €	
Forfait loges	56,00 €	
Tapis de danse	133,00 €	
Forfait autres salles.	128,00 €	
Mise à disposition sonorisation	117,00 €	
Tarif horaire technicien : 8h-21h	38,00 €	
Tarif horaire technicien : 21h-8h	68,00 €	
Mise à disposition vidéo « haut de gamme »	218,00 €	
Mise à disposition sonorisation « haut de gamme »	328,00 €	
Scène mobile	151,00 €	
Forfait technique : estimé suivant technique et temps passé	696,00 €	
	465,00 €	
Caution matériel (restituée si matériel non détérioré)	236,00 €	
Forfait nettoyage	407,00 €	
Caution nettoyage (restituée si salle rendue propre)	580,00 €	
Caution badge / clés	110,00 €	

Associations, particuliers et entreprises EXTÉRIEURS

Salle	Forfait 1/2 journée 8h/13h ou 14h/19h	Forfait 8h-19h.	Forfait 19h-2h	Tarif horaire journée 2h max.	Tarif horaire nuit après 22h
Salle A + B + Hall	696,00 €	1 393,00 €	813,00 €	139,00 €	255,00 €
Salle A + Hall	493,00 €	985,00 €	557,00 €	99,00 €	174,00 €
Salle B + Hall	305,00 €	512,00 €	293,00 €	52,00 €	88,00 €
Hall (forfait 4h)	155,00 €				
Hall (forfait horaire)	72,00 €				

Associations, particuliers et entreprises EXTÉRIEURS

	Autres tarifs de location	2023
Office et/ou chambre froide	130,00 €	
Gradins	116,00 €	
Forfait loges	66,00 €	
Forfait autres salles	180,00 €	
Tapis de danse	187,00 €	
Mise à disposition sonorisation	163,00 €	
Tarif horaire technicien : 8h-21h	47,00 €	
Tarif horaire technicien : 21h-8h	84,00 €	
Mise à disposition vidéo « haut de gamme »	437,00 €	
Mise à disposition sonorisation « haut de gamme »	655,00 €	
Scène mobile	211,00 €	
Forfait technique : estimé suivant technique et temps passé	696,00 €	
	465,00 €	
Caution matériel (restituée si matériel non détérioré)	236,00 €	
Caution badge / clés	110,00 €	
Forfait nettoyage	407,00 €	
Caution nettoyage (restituée si salle rendue propre)	589,00 €	

Le service est également régulièrement sollicité pour des résidences artistiques, selon des durées relativement variables : quelques jours, une à 2 semaines, ...



Afin de pouvoir répondre favorablement à ces nouvelles sollicitations, un tarif forfaitaire/jour, représentant les frais inhérents au fonctionnement de la salle (énergie, lumière, ...), est proposé :

Résidences artistiques

Forfait journalier	100,00 €
Forfait entretien (salle + loges et sanitaires) <i>Le jour de sortie de résidence</i>	50,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Cultures et Animations », réunie le 16 novembre 2022 ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances & Prospectives », réunie le 29 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de :

Article 1 : FIXER les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023, conformément aux tableaux présentés ci-dessus, pour la salle Espace 2000 – Célestin BLÉVIN ;

Article 2 : DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Yves BLEUNVEN

Le Secrétaire de séance, Éric CORFMAT

